



**Avis lu par les représentants du personnel CGT
Lyon-Sud et soumis à délibération
du CSEL du 22 mai 2023 concernant les 12h
alternant jour/nuit à l'UHSI**

Madame la Présidente,

Cher-e collègue,

cher-e élu-e,

L'avis que nous soumettons aujourd'hui à délibération de l'Instance, s'inscrit dans le cadre de la prolifération du rythme de 12h de travail alternant jour et nuit, au sein des unités de soins conventionnels.

La motivation de cette accélération d'instaurer ce choix de rythme, néfaste sur la santé des agents, vous le justifiez comme une volonté accrue des Professionnels de santé. Sans pour autant les convaincre du contraire, sans pour autant trouver des solutions bienveillantes à leur égard, vous faites intentionnellement le choix de l'efficacité, vous faites le choix de faire un gain financier qui est dû au choix des 12h alternant jour et nuit.

Des études montrent les méfaits de ces rythmes. Stress, anxiété, insomnie, déséquilibre alimentaire, surmenage, troubles musculo-squelettiques mais aussi cancer chez la femme.

A chaque instance, la CGT vous alerte. Vous, vous insistez et continuez. Vous faites fit de ne rien entendre, sans prendre en compte par exemple la cause du turn-over des équipes. Oui car les agents sont, en premier lieu, motivés par le fait d'être moins présent au travail. Mais quelques années ou même quelques mois plus tard, le personnel, fatigué par ce rythme de travail en 12h, finit par partir en demandant une mutation ou pire, en prenant une disponibilité !

Sauf que le rythme en 12h, lui, reste instauré.

Vous choisissez la facilité, vous préférez la rentabilité.

Pourquoi ne travaillez-vous pas sur le rapport au travail ?

Pourquoi ne supprimez-vous pas les effectifs cibles comme nous vous le proposons depuis des années ?

Pourquoi n'augmentez-vous pas les effectifs dans les services ?

Pourquoi ne travaillez-vous pas à l'amélioration des conditions de travail ?

Pourquoi votre conception du soin s'éloigne dangereusement de l'humain en ne prenant pas en compte les temps d'échanges entre professionnels ou avec le patient, les temps de soutien, les temps de réconfort, les temps de partage, les temps d'accompagnement du patient ?

Vous faites référence qu'à des actes chiffrés alors que le soin n'est aucunement de la même famille qu'un sou, que la masse financière, que l'enveloppe budgétaire.

Vos décisions et vos conceptions sur la prise en charge des patients à l'hôpital public enterre considérablement notre système de santé français.

En continuant d'installer encore plus, les 12h dans nos services, vous prenez encore plus la décision de vous attaquer à la santé de vos agents, à la prise en charge des patients et à la fuite des Professionnels de Santé.

En laissant croire aux agents que les 12h vont les satisfaire, vous vous faites complices de la dégradation et in fine, de la mort de notre système de santé public. Aussi vous vous rendez complices de l'accroissement des établissements privés, qui pour eux, leur seule motivation est l'entrée massive de capital.

Nous émettons aussi une remarque sur le cadrage et la méthodologie. La Direction Générale a décidé qu'un seul service, par an, passerait en 12h. Aujourd'hui, vous en proposerez deux en 2023 puisque la mise en place des 12h alternant jour, nuit en Chirurgie ont débuté le 1^{er} janvier 2023.

Madame la Présidente, aujourd'hui lundi 22 mai 2023, nous alertons la direction de l'hôpital, sur les décisions d'instaurer de plus en plus de services en 12h, autrefois réservé qu'aux services d'urgences et de soins critiques, ainsi qu'aux méfaits et du danger qu'ont les 12h sur la santé de vos agents.

Enfin, nous espérons que la santé de nos collègues sera préservée.

Les élus CGT du CSE local de l'Hôpital Lyon Sud

VOTE de l'AVIS :

POUR à l'UNANIMITE (CGT, CFDT, FO)